

## Famille et études, principaux motifs d'immigration étrangère en Île-de-France



Jean-Lionel Drieu/Le Cartouf/PhotoBank

**Région métropolitaine mondiale, l'Île-de-France accueille 43% des étrangers entrés en France entre 2001 et 2012, selon un rythme de 80 000 titres de séjour délivrés en moyenne par an. Un taux d'arrivée plus faible que dans le Grand Londres, d'environ un tiers. La famille et les études sont les principaux motifs d'entrée.**

**D**e par son rayonnement mondial, l'Île-de-France s'inscrit au cœur de flux migratoires multiples liés au tourisme, aux affaires, à l'emploi, aux études, aux réseaux familiaux, mais aussi à l'accueil de réfugiés. Une partie seulement des entrants a vocation à s'installer.

Pour accompagner les politiques relatives à la maîtrise des flux ou à l'intégration des nouveaux venus, et comprendre l'évolution de l'immigration étrangère, le ministère de l'Intérieur centralise les titres de

séjour délivrés par les préfectures depuis 1993 : dans un fichier informatisé sont renseignés les motifs de l'immigration, la nationalité du détenteur et le lieu de résidence (encadré « L'application Agdref », page suivante). Sur la période 2001-2012, 43 % de ces titres ont été délivrés en Île-de-France.

### **Un taux d'immigration moins élevé en Île-de-France que dans le Grand Londres**

Entre 2001 et 2012, 79 400 titres de séjour ont été délivrés en moyenne chaque année en Île-de-France

à des ressortissants étrangers issus de pays tiers à l'Espace économique européen (EEE) : soit 43 % des 185 300 titres délivrés en France (encadré « Des titres de séjour pour les étrangers extra-européens », ci-contre). Ces arrivées représentent 0,69 % de la population francilienne, soit deux fois plus qu'à l'échelle de la France (0,30 %). De la même façon, le taux d'arrivée des immigrants étrangers est deux fois plus élevé dans le Grand Londres qu'à l'échelle de la Grande-Bretagne. On estime que le taux d'entrée de ressortissants étrangers est plus faible en Île-de-France d'environ un tiers par rapport au Grand Londres<sup>(1)</sup>. Après une inflexion en 2006-2007, liée au recul de l'immigration familiale et de réfugiés, l'immigration étrangère a repris en Île-de-France jusqu'en 2010, sous l'effet, surtout, d'un accroissement des arrivées d'étudiants.

### **Des titres de séjour pour les étrangers extra-européens**

Depuis 2003, les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE) et de la Confédération suisse ne sont plus soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour pour séjourner ou travailler en France, à l'exception des ressortissants des nouveaux États membres (NEM), pour une période transitoire, s'ils souhaitent exercer une activité professionnelle. L'EEE comprend en 2012, les 27 pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Le champ des pays tiers à l'EEE a évolué depuis le début des années 2000, au gré de l'élargissement de l'Union européenne. Pour suivre à champ constant les délivrances de titres, les NEM ont été exclus des évolutions statistiques. En 2012, seules la Bulgarie et la Roumanie, entrées dans l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007, relevaient encore de ce régime transitoire (jusqu'au 31 décembre 2013). En 2012, 9 240 titres ont été délivrés à leurs ressortissants.

Depuis deux ans, on note, en Île-de-France comme en France, un léger tassement dû à la baisse des arrivées d'étudiants et des arrivées pour motif économique, alors que l'immigration familiale s'est légèrement accrue.

(1) Estimation faite à partir des données de l'OCDE sur les pays, et des données du National Health Service Central Register and International Passenger Survey, Office for National Statistics (<http://www.ons.gov.uk>).

L'immigration familiale reste le premier motif d'entrée, en France comme en Île-de-France, et représente 46 % des arrivées dans la région en 2012, devant les entrées d'étudiants (27 %). La mobilité pour raison professionnelle reste faible (9 %).

Les autres flux concernent les motifs humanitaires : accueil de réfugiés ou d'étrangers malades (10 %) et un poste « divers » (7 %), où sont classés, par exemple, les titres accordés aux visiteurs ou aux étrangers devenus majeurs. En 2012, 54 % des titres ont été accordés à des Africains, 28 % à des Asiatiques.

### L'immigration familiale : près de la moitié des arrivées

L'immigration familiale est la principale composante de l'immigration étrangère. Elle est fortement encadrée par des conventions internationales et le droit européen. La directive de l'Union européenne du 22 septembre 2003 vise ainsi à protéger l'unité familiale et limite la possibilité pour les États membres de restreindre le regroupement familial.

Depuis le début des années 2000, 36 500 titres pour raison familiale sont délivrés en moyenne chaque année, soit 46 % des titres accordés dans la région.

Trois lois ont conduit à une inflexion modérée de l'immigration familiale entre 2006 et 2008. Elles ont pour but de renforcer les moyens de lutter contre le détournement du mariage à des fins migratoires et les conditions de ressources du demandeur du regroupement familial en fonction de la taille de la famille. Depuis lors, l'immigration familiale s'est stabilisée et marque une légère reprise en 2012 (+5 %).

Les familles de Français constituent un peu plus de la moitié de l'immigration familiale (53 % sur la période 2007-2012). Ce sont aux trois quarts des conjoints de Français, pour le cinquième des parents d'enfants français. Le regroupement familial, qui concerne les membres de la famille d'un ressortissant étranger, se stabilise autour de 17 % des motifs familiaux depuis 2007.

Ce regroupement a sensiblement baissé au début des années 2000 au profit de la troisième composante de l'immigration familiale constituée des détenteurs des titres « liens personnels et familiaux ». Ces titres sont délivrés à des étrangers dont les « liens personnels et familiaux » en France sont tels que « le refus de leur autoriser le séjour porterait à leur droit au respect de la vie privée et familiale,

une atteinte disproportionnée au regard des motifs de refus ». Ils représentent 30 % des flux depuis 2007, contre 21 %, en moyenne, de 2001 à 2005. Ces titres prennent une part croissante dans les flux de l'immigration familiale, surtout en Île-de-France.

### Les étudiants : progression forte depuis 2007, tempérée en 2012

Les études constituent le deuxième principal motif d'immigration après la famille, avec 27 % des primodélivrances de titres en 2012. L'immigration estudiantine a chuté de 9 % en 2012, tant en France qu'en Île-de-France, après avoir enregistré une progression de +40 % entre 2007 et 2010, et un pic des entrées en 2010-2011.

Cette rupture de tendance résulte de la mise en place, en mai 2011, de dispositifs visant à durcir les conditions d'accueil et d'accès à une carte de séjour « salarié » pour les étudiants étrangers. Toutefois, ce retournement pourrait n'être que provisoire, la circulaire du 31 mai 2011 ayant été abrogée en 2012.

Selon une étude du ministère de l'Intérieur, portant sur les étrangers entrés comme étudiants en 2004, environ un tiers semble s'être installé durablement en France fin

2012. Ils sont mariés, ont trouvé un emploi ou détiennent encore un titre de séjour « étudiant » (docteurs, étudiants en médecine, etc.). L'Île-de-France attire une forte proportion des étrangers venant étudier en France (37,7 %). Cette part a toutefois sensiblement décliné au début des années 2000 (45 % en 2001), avec le développement de l'enseignement supérieur en province.

En 2012, 102 690 étrangers sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France, soit 16,2 % des étudiants franciliens. La part des étudiants étrangers s'accroît avec le cursus. En France, ils représentent 11 % des inscrits en licence, mais 41 % des inscrits en doctorat.

### La faible immigration économique

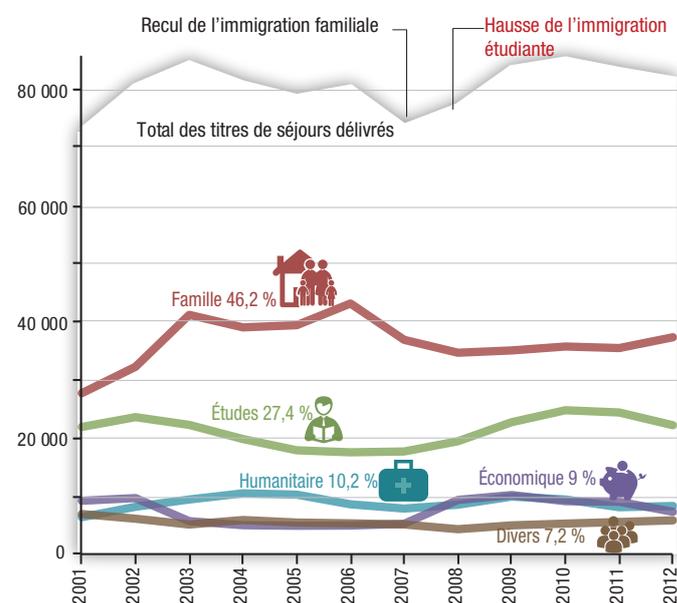
Depuis la crise pétrolière de 1973, l'immigration de travailleurs est faible et oscille au gré des orientations des politiques migratoires et de la conjoncture économique. Entre 2001 et 2012, 7 500 titres de séjour à caractère professionnel ont été délivrés chaque année en Île-de-France : soit 9 % des titres délivrés dans la région, et 46 % des titres accordés en France pour ce motif. En 2012, on note un net recul de ces titres

### L'application Agdref : la mesure des entrées sur le territoire français

Les ressortissants étrangers issus de pays tiers (encadré « Des titres de séjour pour les étrangers extra-européens », en première page) à l'Espace économique européen (EEE) et à la Suisse sont soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour pour résider régulièrement en France. Ces titres sont délivrés en préfecture et centralisés par l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (Agdref), mise en place en 1993 par le ministère de l'Intérieur. Depuis juin 2009, des visas de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) sont délivrés par les consulats étrangers et intégrés dans l'application. Chaque année, un dénombrement des premiers titres de séjour délivrés permet d'estimer les entrées sur le territoire. Les renouvellements ou changements de titre, sauf si une période de plus d'un an s'est écoulée depuis la fin de validité du titre antérieur, ne sont pas pris en compte.

Les premiers titres de séjour ne coïncident pas exactement à des entrées de personnes physiques sur le territoire. Les étrangers entrés irrégulièrement et les mineurs, sauf s'ils ont plus de 16 ans et exercent une activité professionnelle, ne sont pas décomptés. La délivrance du titre peut être postérieure à la présence pour les étrangers régularisés, les étrangers titulaires auparavant d'un document provisoire ou d'un visa de court séjour, ou les mineurs entrés au titre du regroupement familial demandant un titre de séjour à leur majorité.

### L'Île-de-France délivre en moyenne 80 000 titres de séjour par an



Source : ministère de l'Intérieur, Agdref 2001 à 2012.

(-19%). La contraction de l'activité économique a réduit les besoins en main-d'œuvre salariée des entreprises. La circulaire du 31 mai 2011 visant à limiter l'accès à une activité professionnelle des étudiants étrangers qui en faisaient la demande, a aussi contribué à cette baisse.

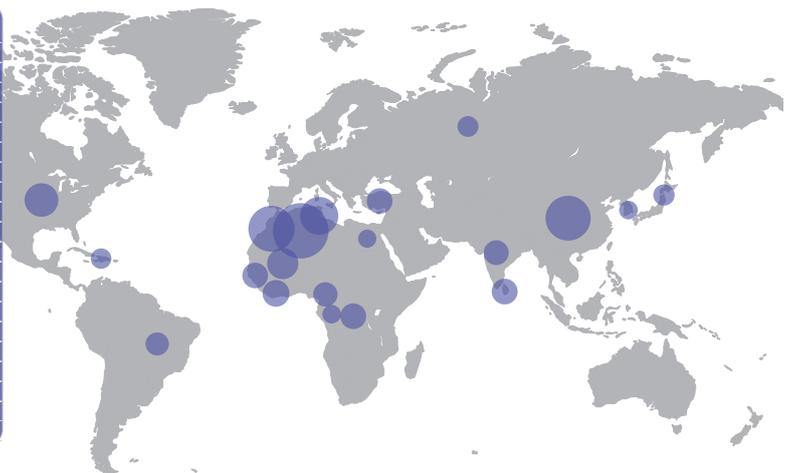
L'immigration de travail ne représente qu'une partie des étrangers entrant sur le marché du travail une année donnée, puisque, depuis 1984, les titres de séjour autorisent leurs détenteurs de plus de 16 ans à travailler. L'immigration familiale constitue le principal vivier des nouveaux actifs étrangers.

### Les arrivées pour raisons humanitaires: un titre sur dix

Un peu plus de 8000 titres (un sur dix) ont été accordés en 2011 et 2012 pour raison humanitaire en Île-de-France: soit à des réfugiés ou des bénéficiaires de la protection subsidiaire (au titre de menaces graves qui pèsent sur eux), soit à des étrangers malades venant se faire soigner en France, ou encore à des victimes de la traite des êtres humains. L'acquisition du statut de réfugié en est la composante principale (58 % des titres délivrés en 2012), avant les étrangers malades (33 %).

### 20 nationalités recueillent 75 % des titres délivrés en Île-de-France en 2012

Nationalité	Nombre de titres délivrés
Algérie*	10 290
Maroc*	7 090
Chine (yc Hong-Kong)*	6 750
Tunisie*	4 820
États-Unis d'Amérique*	3 765
Mali	3 230
Côte d'Ivoire	2 395
Sri Lanka	2 225
Congo (RDC)	2 205
Sénégal	2 190
Turquie	2 190
Inde	2 060
Cameroun	1 975
Brésil	1 790
Japon	1 515
Fédération de Russie	1 450
Haïti	1 405
République du Congo	1 160
Corée du Sud	1 155
Égypte	1 110



\* Algérie, Maroc, Chine, Tunisie, États-Unis d'Amérique totalisent 40,5 % des titres délivrés en Île-de-France.  
 Source: ministère de l'Intérieur, Agdref 2001 à 2012.

En 2012, la région délivre 45 % des titres accordés en France pour raison humanitaire, contre six sur dix au début des années 2000, en raison d'une baisse des étrangers venant se faire soigner en Île-de-France.

L'évolution des titres délivrés aux réfugiés dépend du contexte international, mais aussi de la rapidité de traitement des demandes d'asile déposées à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et du taux d'admission. Les demandeurs qui se voient refuser le statut de réfugié en première instance par l'Ofpra ont la possibilité de faire appel

auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). La part des reconnaissances varie selon la nationalité: 27 % des demandes d'asile déposées en 2010 ont été acceptées.

La tendance est à la baisse depuis le pic des années 2007-2008, où plus d'une demande déposée sur trois s'est vue accorder le statut de réfugié.

Les étrangers dont la demande d'asile a été définitivement rejetée, sauf s'ils peuvent obtenir une carte de séjour à un autre titre (vie privée et familiale, etc.), se voient notifier l'obligation de quitter le territoire. Une grande majorité d'entre eux continue toutefois à s'y maintenir en situation irrégulière. Les premières demandes d'asile, y compris pour les mineurs accompagnants, déposées en Île-de-France, ont évolué d'une moyenne de 29000 sur la période 2001-2003 à 13000 sur les années 2006-2008, avant de se redresser autour de 21000 depuis 2010.

### Des enfants et conjoints d'Afrique, des étudiants d'Asie

En France, comme en Île-de-France, les originaires de l'Algérie, du Maroc, de la Chine, de la Tunisie et des États-Unis sont les cinq principaux bénéficiaires des titres de séjour délivrés en 2012. Ils totalisent 40,5 % des titres accordés dans la région et 43,5 % en France.

Certaines nationalités sont particulièrement surreprésentées en

Île-de-France: le Sri Lanka (89 % des titres délivrés en France), le Mali (84 %), Haïti (83 %), l'Égypte (75 %) et la Côte d'Ivoire (61 %).

Les origines varient nettement selon le motif. L'immigration familiale est composée à 70 % d'Africains, alors que l'Afrique ne compte que pour 34 % des arrivées d'étudiants et 38 % de l'immigration de travail.

Les trois pays du Maghreb sont les trois origines principales de l'immigration familiale avec 39 % des titres délivrés.

Le continent asiatique est le premier continent d'origine des étudiants (38 %), la Chine étant le principal pays d'origine, devant le Maroc, les États-Unis et l'Algérie.

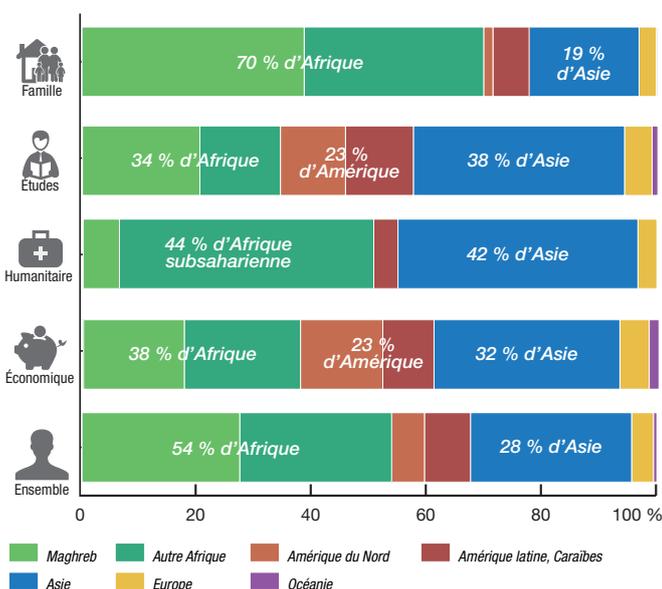
Les étrangers entrés sous motif humanitaire se partagent entre l'Afrique, hors Maghreb (44 %), et l'Asie (42 %). Ils viennent principalement du Sri Lanka et de la République démocratique du Congo.

L'immigration pour motif économique est surtout le fait des États-Uniens, Marocains, Tunisiens et Indiens.

### La moitié des étudiants étrangers s'installent à Paris

En 2012, hors étudiants, la répartition par département des titres de séjour délivrés est proche de celle des étrangers vivant dans la région, avec Paris (24,7 %) et la Seine-Saint-Denis (21,5 %) en principaux départements d'accueil. Paris se singularise par sa place

### Composition par origine selon le motif de l'immigration



Source: ministère de l'Intérieur, Agdref 2001 à 2012.

prépondérante dans l'accueil des étudiants (la moitié des titres délivrés dans la région), et des entrées pour motif économique (quatre sur dix). Plus de quatre titres délivrés sur dix à Paris le sont au titre des études. L'immigration familiale n'y compte que pour 31 %, alors qu'elle représente 60 % des titres délivrés en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise, et un peu plus de la moitié dans les autres départements (hormis les Hauts-de-Seine où ce poids atteint 44 %).

La capitale se distingue aussi par les nationalités accueillies : les ressortissants états-uniens et chinois sont plus nombreux que ceux des pays du Maghreb. Les étrangers venant des pays de l'OCDE sont surreprésentés (75 % des Américains, 72 % des Japonais, 60 % des Coréens du Sud et des Canadiens). À l'inverse, en raison de la faiblesse du regroupement familial, l'Afrique n'y représente que 38 % des titres délivrés contre, en moyenne, six sur dix dans les autres départements. La Seine-Saint-Denis se singularise par une moindre diversité des nationalités accueillies. La moitié des titres couvre six pays : l'Algérie

(19 %), le Maroc (9,4 %), la Chine (7,8 %), le Sri Lanka (7,7 %), le Mali (6,6 %) et la Tunisie (6,3 %).

### Une immigration permanente modérée, mais une forte immigration d'étudiants

À des fins de comparaisons internationales, et compte tenu de la diversité des appareils statistiques et des législations encadrant les flux migratoires, l'OCDE publie depuis 2006 des statistiques standardisées de l'immigration « permanente » dans les pays membres. En 2011, la France se situe au huitième rang des pays de l'OCDE dans l'accueil des migrants permanents (211 000 migrants), loin derrière les États-Unis (1 061 000), l'Espagne (349 000), le Royaume-Uni (321 000), l'Italie (312 000), l'Allemagne, le Canada et l'Australie. Rapporté à sa population, son taux d'entrées de migrants étrangers (0,33 %) est parmi les plus faibles, deux fois plus faible que le taux d'entrée dans l'ensemble des pays de l'OCDE (0,60 %). À titre comparatif, ce taux s'établit à 0,36 % en Allemagne, 0,52 % au Royaume-Uni et en Italie, et 0,76 % en Espagne.

En revanche, la France, et pour partie l'Île-de-France, exerce un fort attrait sur les étudiants étrangers. Selon l'Unesco, sur les 4 millions d'étudiants en mobilité internationale dans le monde, la France en accueille 7 % et se situe en troisième pays d'accueil, derrière les États-Unis (19 %) et le Royaume-Uni (11 %), juste devant l'Australie (6 %) et l'Allemagne (5 %). Même constat pour les demandeurs d'asile. La France se situe, en 2012, au troisième rang des pays d'accueil de l'OCDE (55 250), après les États-Unis (83 430) et l'Allemagne (64 500), et devant la Suède (43 900).

Si l'immigration familiale reste fortement encadrée par des conventions internationales, il reste deux enjeux majeurs pour la région : celui de l'excellence de ses structures universitaires pour attirer et accueillir au mieux les jeunes talents, et celui de la cohésion d'une population francilienne très cosmopolite via l'intégration réussie des étrangers.

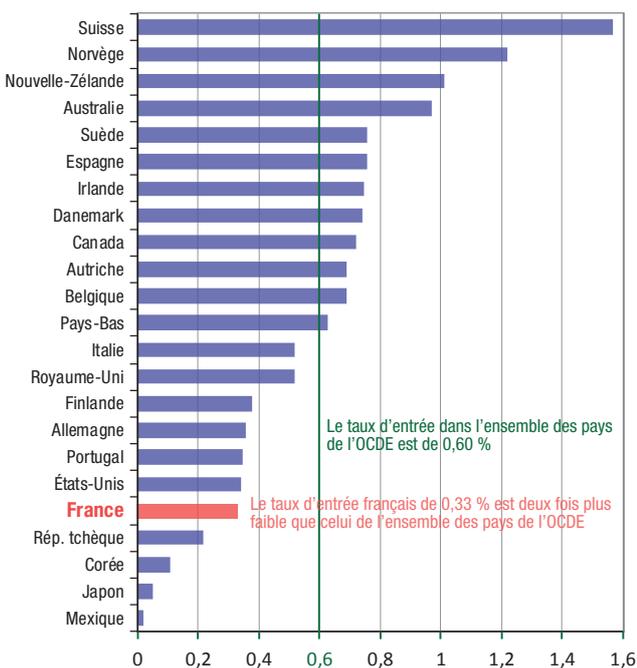
Mariette Sagot ■

### Pour en savoir plus

- CampusFrance, « 3 984 000 étudiants internationaux », *L'essentiel des chiffres clés*, n° 9, septembre 2014, campusfrance.org
- FRON Pauline, LEMAÎTRE Georges, LIEBIG Thomas, THOREAU Cécile, *Standardised statistics on immigrant inflows results, sources and methods*, éditions OCDE, juin 2007.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Géographie de l'école*, n° 11, édition 2014.
- OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2013*, éditions OCDE, 2013.
- L'Ofpra à l'écoute du monde, rapport d'activité 2013, l'Ofpra, 2014.
- PAPON Sylvain, « La mesure des entrées sur le territoire français », *Infos migrations*, n° 44, ministère de l'Intérieur, secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, novembre 2012.
- Rapport au parlement, *Les étrangers en France, année 2012. Dixième rapport établi en application de l'article L.111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, 2014.

### Entrées permanentes dans quelques pays de l'OCDE en 2011

Taux d'entrée en %



Source : Sopemi, perspectives des migrations internationales 2013, OCDE, juin 2013.

### Taux d'entrées permanentes : les comparaisons internationales de l'OCDE

L'OCDE publie des statistiques standardisées comparatives de l'immigration permanente.

Le terme « permanent » vise tous les immigrants étrangers susceptibles de s'installer durablement, qui entrent soit avec un titre de résident permanent, soit avec un permis à durée limitée, mais renouvelable facilement, ou qui bénéficient d'une libre circulation, comme les ressortissants de l'Union européenne dans les pays membres.

En sont exclus les travailleurs saisonniers, les visiteurs, les étudiants étrangers et tout étranger dont le permis n'est pas destiné à être renouvelé sur le long terme. Les opérations de régularisation de sans-papiers ne sont pas prises en compte.

Contrairement au système français, l'OCDE décompte les bénéficiaires de la libre circulation - estimés à 71 000 en France -, mais pas les étudiants.

Directrice de la publication : Valérie Mancret-Taylor

Auteurs : Mariette Sagot  
Sous la direction de Catherine Boillot

Infographie : Marie Pagezy-Boissier

Rédactrice en chef : Isabelle Barazza

Maquette : Vay Ollivier  
Sous la direction de Frédéric Theulé

Diffusion par abonnement  
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro

Service diffusion-vente  
Tél. : 01 77 49 79 38  
15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967 - 2144  
ISSN ressource en ligne 2267-4071

www.iau-idf.fr

